

## INDEX EGALITE PROFESSIONNELLE

Comme chaque année toutes les entreprises en France doivent publier leur index égalité professionnelle calculé sur la base de 5 indicateurs. Au titre de 2020, SOLYSTIC obtient la note globale de 81/100.



Les résultats des 5 indicateurs sont les suivants :

- Ecart de rémunération : 39/40
- Ecart du taux d'augmentation : 20/20
- Ecart du taux de promotion : 10/15
- Ecart du retour de congé maternité : non calculable
- Ecart hautes rémunérations : 0/10